

COMMUNE DE BARBAZAN-DEBAT  
SECTION AL  
PLAN PROJET DE  
LA DIVISION

ECHELLE : 1/500

Avenue de Toulouse (R.D. 817)



Etat descriptif de limites de propriété

La limite définie par les segments de droite passant par les points A, B, C et D délimite la partie conservée par le vendeur.  
Portes vendues de la parcelle AL 130, emplacement voie nouvelle 500m2 terrain pour 1330m2 environ.

Servitude existante sur la voie nouvelle

Si le projet de création d'une voie nouvelle avais en limite nord du terrain vendu est réalisé, une servitude de passage émanant sur cette voie s'établira au profit de la propriété bâtie venant AL 129. Son assiette est définie par la partie hachurée de plan.

Servitude à créer sur la voie nouvelle

Si le projet de création d'une voie nouvelle est réalisé, une servitude de passage émanant sur cette voie s'établira au profit de la propriété bâtie conservée par le vendeur, partie de la parcelle AL 130.

La direction départementale du Nord réapprouve  
les bornes non solidifiées et non bornées.